

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 13 juin 2017 à 19h30, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande 2017-05-0020 pour délivrer un permis de construction (# 2017-05-104) afin de:

Permettre la construction d'une résidence avec une marge de recul avant de 26,84 mètres, alors qu'en vertu de l'article 30 du règlement numéro 185 sur le zonage, la marge de recul avant maximale est être de 15 mètres.

Cette demande est localisée comme suit :

N° civique : 2155, rue : Principale, N°(s) lot(s) : 3 993 262 cadastre du Québec

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 24^e jour du mois de mai 2017.

Signé: (s) Caroline Provost

Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)